

## AMAP DE SAINT SULPICE LA POINTE



Les **AMAP**, ou Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, sont nées, en 2001 en France, d'une prise de conscience citoyenne face à la situation de crise importante dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation.

Insécurité et gaspillage alimentaires, impératifs écologiques, déperdition des agricultures paysannes au profit d'agricultures productivistes, forte pression foncière sur les terres agricoles, hégémonie de la grande distribution et inégalité alimentaire ici et ailleurs : autant d'enjeux qui ont mobilisé des citoyen·nes pour construire et expérimenter un autre modèle agricole, économique et alimentaire, inspiré de la charte de l'Agriculture Paysanne et des mouvements de l'agriculture biologique.

### Les AMAP ont pour objectifs :

- > de maintenir et de développer une agriculture locale, économiquement viable, socialement équitable et écologiquement soutenable, à faible impact environnemental, créatrice d'activité économique et d'emploi, de lien social et de dynamique territoriale,
- > de promouvoir un rapport responsable et citoyen à l'alimentation,
- > de faire vivre une économie sociale et solidaire, équitable et de proximité,
- > de contribuer à une souveraineté alimentaire favorisant celle des producteurs du monde dans un esprit de solidarité.

CHAQUE AMAPIEN·NE OU PRODUCTEURICE EN AMAP S'ENGAGE A RESPECTER LA CHARTE NATIONALE DES AMAP.

**L'engagement envers les producteurices** : L'amapien·ne s'engage envers le ou les producteurices avec qui il/elle signe un contrat définissant, entre autres, le nombre et la fréquence des distributions. La durée de ce contrat peut être de quelques mois ou un an. Il garantit ainsi au producteurice la vente de ses produits sur toute sa durée.

**L'engagement envers l'Amap** : L'amapien·ne s'engage à payer son adhésion et à participer à la vie de l'Amap ; à venir récupérer ses produits, à aider selon les besoins l'équipe de coordination, à participer à l'Assemblée Générale annuelle, s'il/elle est désigné·e à assurer les livraisons avec le·a producteurice, à participer aux travaux sur les exploitations.

**Le paiement** : au début de chaque contrat l'amapien·ne remet au/à la référent·e l'ensemble des chèques qui seront donnés au fur et à mesure au producteurice (*par exemple une fois par mois sur toute la durée du contrat*). Les chèques sont libellés au nom du/de la producteurice.

**Les livraisons** ont lieu à Saint Sulpice à la Salle n°3 Amicale des aînés : 132 chemin de la Messale, le lundi de 18h15 à 19h15.

## Réponses aux questions habituellement posées.

	<b>Je suis nouveau, que dois-je faire en premier ?</b> Contactez-nous par mail à <a href="mailto:amapstsul@gmail.com">amapstsul@gmail.com</a> . Vous serez invité à prendre connaissance de la charte des AMAP et payer votre cotisation annuelle.
	<b>Que dois-je faire si je ne peux pas venir récupérer mon panier ?</b> Je trouve une personne qui le prendra à ma place ; à défaut il sera donné aux « Restos du cœur » de Saint-Sulpice.
	<b>Est-ce que je peux choisir mes légumes ?</b> Non, ce sont les maraichers qui élaborent chaque semaine les paniers avec les légumes de saison. La liste complète de ces légumes est mentionnée dans le contrat.
	<b>Qui assure les livraisons ?</b> Chaque producteurice est responsable de sa livraison. Il/elle est aidé·e d'un·e amapien·ne désigné·e. Si l'amapien·ne ne peut venir à la date prévue, il/elle se charge d'organiser son remplacement.
	<b>Comment se déroulent les livraisons ?</b> Chaque amapien·ne vient avec ses contenants pour récupérer ses produits.
	<b>Pour souscrire à un contrat, comment dois-je procéder ?</b> Je prends directement contact avec le·a référent·e ( <i>Voir au dos</i> ).
	<b>Quels risques pour l'amapien·ne ?</b> Son engagement en Amap est un acte de solidarité puisqu'il/elle partage et accepte les risques dus aux aléas climatiques pouvant impacter le contenu du panier ( <i>Voir contrat</i> ).
	<b>Puis-je résilier mon contrat à tout moment ?</b> Non. Néanmoins l'amapien·ne pourra résilier le contrat en cas de force majeure avérée : ( <i>Voir contrat</i> ).

**AMAP DE SAINT SULPICE - SAISON 2024/2025** - (Mise à jour le 01/09/2024)

**DISTRIBUTION LE LUNDI DE 18H15 à 19H15 - SALLE N° 3 AMICALE DES AINES – 132 CHEMIN DE LA MESSALE - 81370 SAINT SULPICE LA POINTE**

PRODUIT	LES REFERENT·ES	LES PRODUCTEUR·ICES	FREQUENCE DE LIVRAISON	CONTENANCE/ PRIX moyen (non contractuel)	SAISON
<b>LEGUMES</b>	Cécile 06 31 67 15 88 Amandine 06 09 84 81 38	LES JARDINS D'ISADE PARISOT(81)	HEBDO	Paniers à 9€ /13€ /17€ / 24€	Été : De mai à octobre Hiver : De novembre à avril
<b>POMMES</b>	Dominique 06 30 75 17 09 Rémy 06 85 96 22 31	LA FERME DES DEUX RIVES SENOUILLAC(81)	MENSUEL	5kg / 12€	De septembre à décembre (Selon la production)
<b>FARINES</b>	Heini 06 04 49 42 68 Françoise 06 66 65 07 26	LA FERME DES DEUX RIVES SENOUILLAC(81)	MENSUEL	1kg /1,70€ blé 1kg/ 4,30€ petit épeautre	De septembre à juin.
<b>JUS DE POMMES</b>	Heini 06 04 49 42 68 Françoise 06 66 65 07 26	LA FERME DES DEUX RIVES SENOUILLAC(81)	MENSUEL	3 bouteilles d'1 litre / 10€	De novembre à juin.
<b>OEUFS</b>	Laure 06 88 51 70 90 Marie 07 62 14 32 02	ARLETTE NOYES AMBRES(81)	MENSUEL BI-MENSUEL	1 douzaine /5,50€	De septembre à juin. Livraison spéciale durant l'été.
<b>VOLAILLE</b>	Emmanuelle 06 65 64 58 09 Emmanuel 06 88 75 68 90	ARLETTE NOYES AMBRES(81)	MENSUEL	1 poulet d'environ 1,5kg / 19€ (demi poulet aussi)	D'octobre à juin.
<b>CHEVRE</b>	Céline 06 58 83 63 20	LA CHEVRERIE DS CHENES MONTCLAR(81)	MENSUEL	1 panier fromages /15 -20€ 4 yaourts /3,80- 4€	De mars à décembre.
<b>MIEL</b>	Valentine 06 89 66 13 73	LIONEL BRULE FREJAIROLLES(81)	TRIMESTRIEL	500g / 9,50€ - 250g / 6€	D'octobre à juin.
<b>BISCUITS</b>	Emilie 06 82 75 34 09 Carole 06 87 32 59 69	LES BISCUITS DE LA BECASSE SAINT SULPICE(81)	MENSUEL	lot de 10 / 3,90-5,90€	De septembre à juillet.
<b>AGRUMES</b>	Sabine 06 86 98 83 23 Céline 07 82 48 02 48	BIOESPUNA ESPAGNE	MENSUEL	6 kg oranges / 16€ 3 kg citrons / 8,50€	De novembre à mai.
<b>MELONS</b>	Agnès 07 83 50 55 82 Stéphanie 06 52 37 68 07	LA FERME DES DEUX RIVES SENOUILLAC(81)	BI-MENSUEL	2 melons / 6€	De juillet à septembre.
<b>Pomme De Terre COURGES</b>	Rémy 06 85 96 22 31	EARL NAPAGESE PARISOT(81)	MENSUEL	Pdt 5kg / 1,80€ Courges 1kg /2€	De novembre à janvier.

Pour un premier contact à l'AMAP de SAINT-SULPICE , veuillez envoyer un message à : [amapstsul@gmail.com](mailto:amapstsul@gmail.com)